BUDGET PRIMITIF 2017

NOTE DE SYNTHESE

Malgré un environnement incertain et des contraintes budgétaires importantes, les résultats du compte administratif 2015 confirment la pertinence de notre stratégie financière. Les efforts engagés depuis plusieurs années nous ont permis de maîtriser nos dépenses de fonctionnement et ainsi de maintenir un niveau d'investissement conséquent sur le territoire sans augmenter la fiscalité.

2017 s'inscrit dans la lignée de 2016 en priorisant l'autofinancement au recours à l'emprunt afin de limiter la charge de la dette par habitant à son niveau du début de mandat.

BUDGET PRIMITIF

2017

SOMMAIRE

pages

- BUDGET PRINCIPAL VILLE :

I - Synthèse du budget 3
II - Section de fonctionnement..... 3 à 8
III - Section d'investissement ..... 8 à 11

- BUDGET MULTIACCUEIL..... 12
- BUDGET RESERVES FONCIERES 13
- BUDGETS CONSOLIDES..... 14

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Un budget global en évolution de 5% par rapport à N-1 du fait notamment d'un rééquilibrage des charges/produits transférés à la communauté urbaine (CU) et de la mise en œuvre des premiers chantiers de travaux en investissement.

I - SYNTHESE DU BUDGET (opérations réelles + opérations d'ordre)

Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2017 s'élève à **21 275 600 €.**

	BP2016	BP2017	% EVOL	Ecart en €
FONCTIONNEMENT	14 711 270	14 900 000	1%	188 730
INVESTISSEMENT	5 641 500	6 375 600	13%	734 100
TOTAL	**20 352 770**	**21 275 600**	**5%**	**922 830**

Prise séparément, la section de fonctionnement 2017 au global évolue de 1% et s'établit à :

- 14 900 000 € pour les recettes
- 13 454 435 € pour les dépenses

ce qui permet de dégager un **excédent de fonctionnement de 1 445 565 €** contre **1 435 400 €** au BP précédent.

La section d'investissement quant à elle s'élève à 6 375 600 € et est en augmentation de 13% par rapport au BP 2016.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 14 900 000 €, +1,3% sur BPN-1

Les produits réels de fonctionnement sont composés des postes suivants :

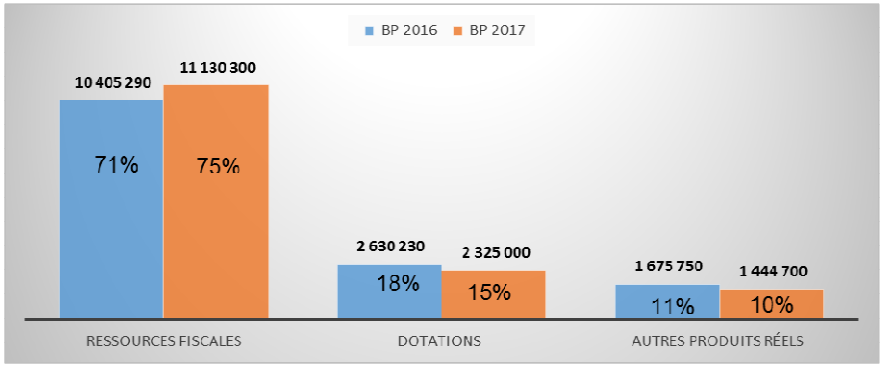

1 115 € par habitant contre 1 187 € au CA 2015, soit une diminution de 6%

Ce dernier se révélait inférieur de 18% par rapport à la moyenne des communes de même strate au niveau régional (1 363 €) sur la même période.

1.1. *Les recettes fiscales et dotations communautaires* :

Ces recettes représentent 75% des recettes de fonctionnement. Elles regroupent plusieurs lignes :

- **Imposition des ménages** : 8 860 K€, +2% par rapport au BP2016, mais +1,2% par rapport au réalisé 2016. Les taux communaux des impositions restent inchangés selon l'engagement de l'équipe municipale en début de mandat. Le faible pourcentage d'évolution s'explique par un coefficient de revalorisation des bases imposables annoncé très faible dans le PLF2017 (entre 0 et 0,4%).

- **Attribution de compensation Communauté Urbaine** : 1 394 K€, soit +5%. La compensation des compétences transférées à l'issue d'une année de recul fait l'objet d'un ajustement ayant un impact direct sur le montant de l'attribution de compensation versée par la communauté urbaine, soit 876 K€ contre 629 K€ au BP2016.

- **Taxe sur l'électricité** : transférée à la communauté urbaine et partie prenante dans le calcul de l'attribution de compensation lors du BP2016, cette taxe est finalement conservée par la Ville soit 260 K€ en 2017, 0 € en 2016. Elle est désormais retirée du calcul de l'attribution de compensation.

- **FPIC** : le fonds de péréquation intercommunal et communal a poursuivi son envol en 2016 (réalisé 210 K€ contre 186 K€ prévu au BP), l'inscription 2017 reprend le réalisé 2016 par mesure de prudence.

1.2. *Les dotations : -11% (-206 K€)*

- Les dotations de l'Etat : pour la 4ème année consécutive, les collectivités doivent contribuer au redressement des finances publiques nationales. Pour ce faire, leurs dotations se voient amputées largement par l'Etat.

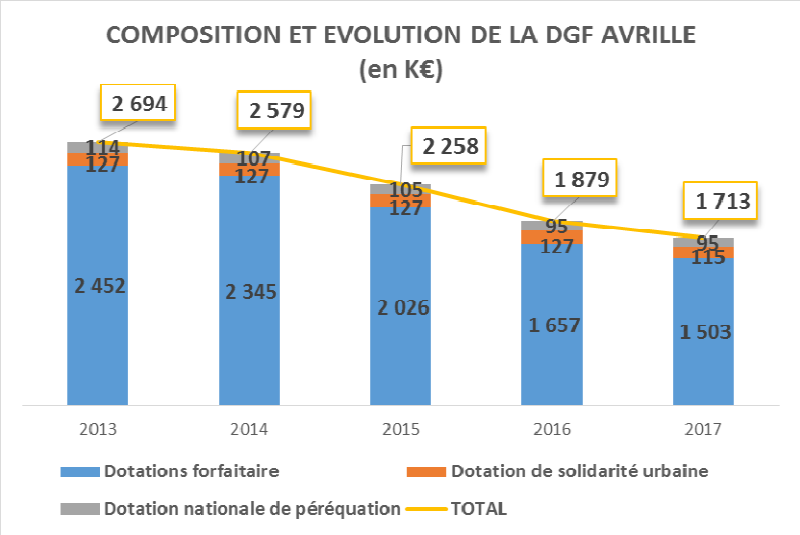

C'est au total –2 278 K€ de marges de manœuvre en moins pour la Ville depuis le début de la contribution (2014).

Par ailleurs, le projet de loi de finances (PLF) 2017 fait sortir la Ville du bénéfice de la DSU (dotation de Solidarité Urbaine ; 127 K€ en 2016). Une garantie de sortie est mise en place sur 3 années permettant de lisser la perte sur la période (-10% en 2017 ; - 25% en 2018 ; -50% en 2019, 0€ en 2020.

- Les compensations fiscales ont été revues à la baisse de 15% (-46 K€) par rapport à N-1 conformément aux premières estimations issues du PLF 2017.

1.3. *Les autres produits réels : -15% (-262 K€)*

On retrouve ici principalement les recettes du domaine, les produits de gestion courante et les produits exceptionnels. Il s'agit principalement d'acter :

- le transfert définitif des zones économiques à la communauté urbaine. Les loyers et les remboursements de charges locatives disparaissent donc du budget, -161 K€.

- La diminution des remboursements de mise à disposition de personnel auprès d'ALM (-70 K€) du fait des ajustements opérés au printemps 2016.

2. DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (DRF) : 12 154 435 €, -0,1% sur BPN-1

Elles se décomposent en quatre rubriques principales et s'entendent hors dotations aux amortissements et virement à la section d'investissement :

- Les charges de personnel
- Les subventions et participations
- Les autres charges de fonctionnement réelles
- Les charges financières

Les DRF s'élèvent à **12 154 435 € pour l'année 2017**, soit une quasi stabilité des dépenses réelles -0,1% par rapport au budget primitif 2016 **(12 165 870, soit -11 K€).**

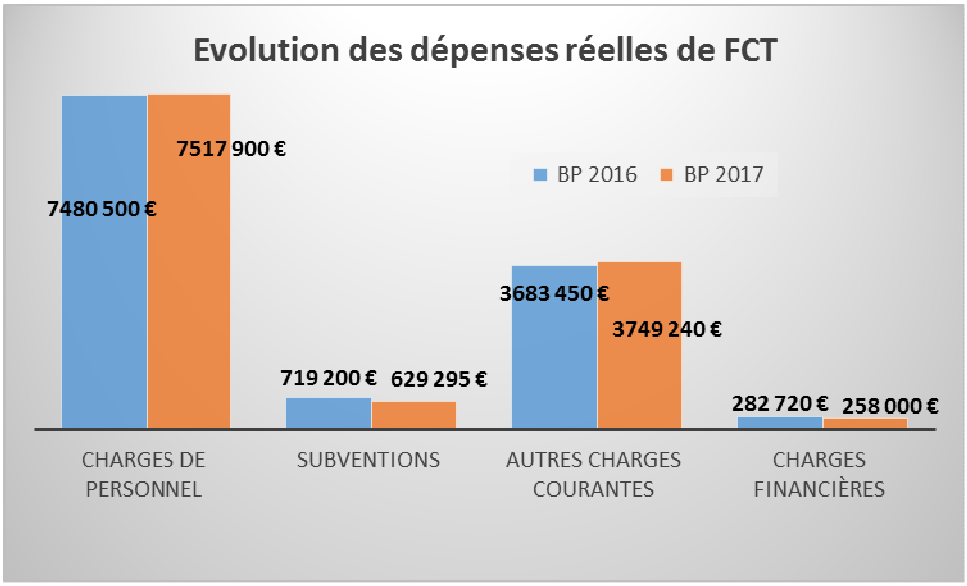

910 € par habitant contre 931 € au CA 2015.

Pour ce dernier, les communes de même strate au niveau régional y consacraient 1 058 € sur la même période, soit une dépense par habitant supérieure de 16% par rapport au prévisionnel 2017 d'Avrillé.

2.1. Les charges de personnel et assimilés : +0.5% (+37 K€)

Prises individuellement, les prévisions de dépenses de personnel enregistrent une faible hausse (+0,5%) malgré les contraintes imposées par l'Etat. Chaque départ fera l'objet d'une réflexion sur l'organisation ou le déploiement des missions concernées avant d'envisager ou non un remplacement.

Rappel des charges imposées par l'Etat :

- Augmentation du point d'indice de 0,6% au 1er juillet 2016 et 0,6% au 1er février 2017 soit +1,2% par rapport au BP2016. L'impact sur le budget par rapport au BP2016 est de 37 000 € (soit 0,49% du BP2016) pour le budget principal et 3 000 € sur le Multiaccueil.

- Mise en application de manière progressive (2016-2020) du PPCR (Parcours Professionnels des Carrières et Rémunération) : restructuration des grilles indiciaires et transfert d'une partie des primes en points d'indice afin d'améliorer les pensions de retraite à venir, les primes n'étant pas prises en compte dans le calcul de la retraite. Sur la période, l'impact pour la Ville est de 91 000 € soit : 2 600 € en 2016, 34 000 € en 2017 (soit 0,45% du BP2016), 15 200 € en 2018, 13 000 € en 2019 et 26 000 € en 2020.

- Evolution du GVT (glissement vieillesse technicité) : dans le cadre du PPCR, les modalités d'avancement d'échelon sont revues. Ainsi, les durées sont désormais toutes gelées aux durées maximum, voire rallongées. Le GVT estimé à 1,8% les années précédentes devrait donc mécaniquement diminuer. Impact difficilement mesurable à l'heure actuelle.

- Nouvelle augmentation des taux de retraite CNRACL (+0,5%) et IRCANTEC (+0,2%) : + 2 200 € pour le budget principal.

- Cotisation CNFPT : le taux pourrait être revu à la hausse soit 1% au lieu de 0,9% en 2016, pour retrouver son niveau des années précédentes. Impact par rapport au BP2016 : + 4 600 € pour le budget principal.

Désormais, les charges de personnel nettes par habitant, c'est à dire diminuées des atténuations de charges (remboursement de salaires) **s'établissent à 558 €.** Ce ratio était de 544 € au CA 2015 (601 € pour les communes de même strate au niveau régional sur la même période qui réalisent ainsi une dépense par habitant supérieure de 8% par rapport au prévisionnel 2017 d'Avrillé).

2.2. Les subventions aux associations : -12% (-90 K€)

L'année 2017 s'inscrit, dans l'accompagnement des associations Petite Enfance, dans un contexte conjoncturel marqué par des patrimoines bâtis nécessitant des travaux de mise aux normes (vétusté/sécurité) non réalisables sur les équipements actuels et une cartographie de l'offre d'accueil sur le département en pleine mutation.

Les élus doivent s'interroger sur l'affectation des moyens qui y sont affectés au regard de la baisse des dotations depuis 2014 (DGF sur la période 2014-2020 : - 5 800 K€) et bientôt de la disparition complète de la DSU (127 K€ par an).

Cette réflexion, qui s'amorce aujourd'hui en concertation avec les associations, nous amène à inscrire un niveau de subvention uniquement pour la première période de l'année. S'agissant de la seconde partie de l'année, la subvention sera déterminée en fonction du résultat des études en cours.

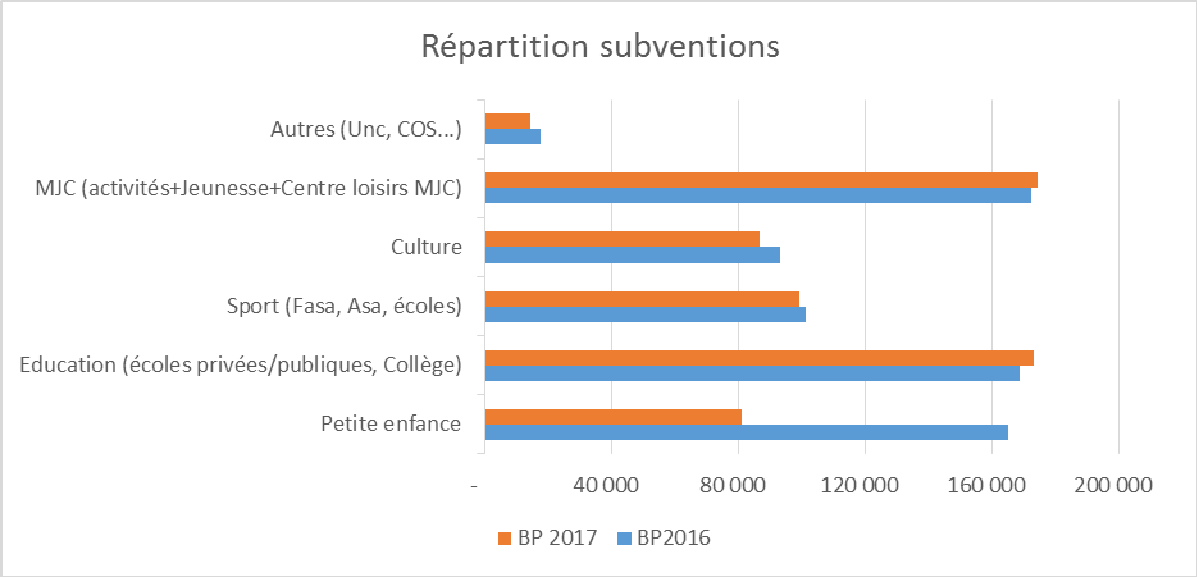

2.3. Les autres charges courantes : +1,8% (+66K€)

2.3.1. Charges à caractère général (011) : +1,1% (+29 K€)

Il convient de noter sur ce chapitre l'inscription de nouvelles dépenses incontournables dont :

- +34 K€ de dépenses pour la balayeuse mutualisée avec Montreuil Juigné correspondant à des frais de maintenance plus importants et la location d'une balayeuse pendant la période automnale avec la chute des feuilles sur la voirie.
- +35,5 K€ pour la location de modulaires à l'école St Exupéry à installer en fin d'année 2017 pour la durée des travaux de réfection du groupe scolaire.
- +21 K€ de travaux bâtiments programmés.
- -73 K€ dans le cadre du transfert des zones économiques à ALM
- +35 K€ d'ajustement des charges initialement transférées à ALM et qui reviennent en régie, notamment l'entretien d'espaces verts en accotement de voirie.

Après retraitement, en excluant ces données afin de ramener ce chapitre à périmètres constants, l'évolution est de -1% par rapport au BP N-1.

2.3.2. Contingents et participations obligatoires : -5% (-48,4K€)

- **<u>Trois subventions d'équilibre :</u>**

Budget annexe Réserves foncières» : 207,7 K€ contre 229,2 K€ en N-1.

Budget annexe Multiaccueil : 203 K€ contre 137,6 K€ en N-1. Les tarifs auprès des familles étant imposés par la CAF, l'équilibre financier est assuré par la Ville. Le départ et le non remplacement (faute de candidature) de 4 assistantes maternelles à domicile à un impact direct sur les recettes du multiaccueil (participations des familles/CAF), plus important que sur les dépenses.

Budget autonome du CCAS d'Avrillé : 176,3 K€ (idem BP 2016) permettant d'assurer la solidarité auprès des plus démunis.

- **<u>Les autres participations, dont :</u>**

Participation Angers Loire Métropole (ALM) Transports : 0 € contre 140 000 € du fait de son intégration désormais dans le calcul de l'attribution de compensation versée par ALM à la commune.

Participation CLIC : 11 400 € déterminé au prorata de la population.

Participation SIEML entretien de l'éclairage public : 52 700 € (0 € en n-1) ; en contrepartie, la Ville perçoit de nouveau la taxe sur l'électricité, initialement prévue sur la communauté urbaine en 2016.

Elus (indemnités + frais divers) : 214 500 € contre 204 000 €. Augmentation des cotisations de sécurité sociale et nouvelle cotisation de formation des élus +5,5 K€. Evolution des frais de formation +4 K€.

2.3.3. Dépenses imprévues

Une enveloppe de 106 000 € est prévue au BP 2017 afin de faire face à des événements non prévisibles.

2.3.4. Dépenses exceptionnelles

Définies à hauteur de 17 000 € (17 500 € en n-1). On retrouve dans ce chapitre notamment :

- les bourses au permis de conduire : 11 000 €
- les bourses au BAFA : 1 800 €.

2.4. <u>Les charges financières : -9% (-25 K€)</u>

Il s'agit du règlement des intérêts d'emprunt actuellement en cours, soit 258 000 € contre 282 720 € en N-1.

2.5. *Virement à la section d'investissement*

Il s'élève à 1 445 565 € contre 1 435 400 €. Ce montant correspond à la capacité d'autofinancement brute dégagée sur le fonctionnement.

A ce montant viendront s'ajouter 1 300 000 € de dotations aux amortissements contribuant également au financement des investissements.

3 CONCLUSION : EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

La CAF NETTE correspond à la CAF brute (recettes-dépenses réelles de fonctionnement) diminuée du remboursement des emprunts. Elle permet de mesurer le disponible pour financer les investissements.

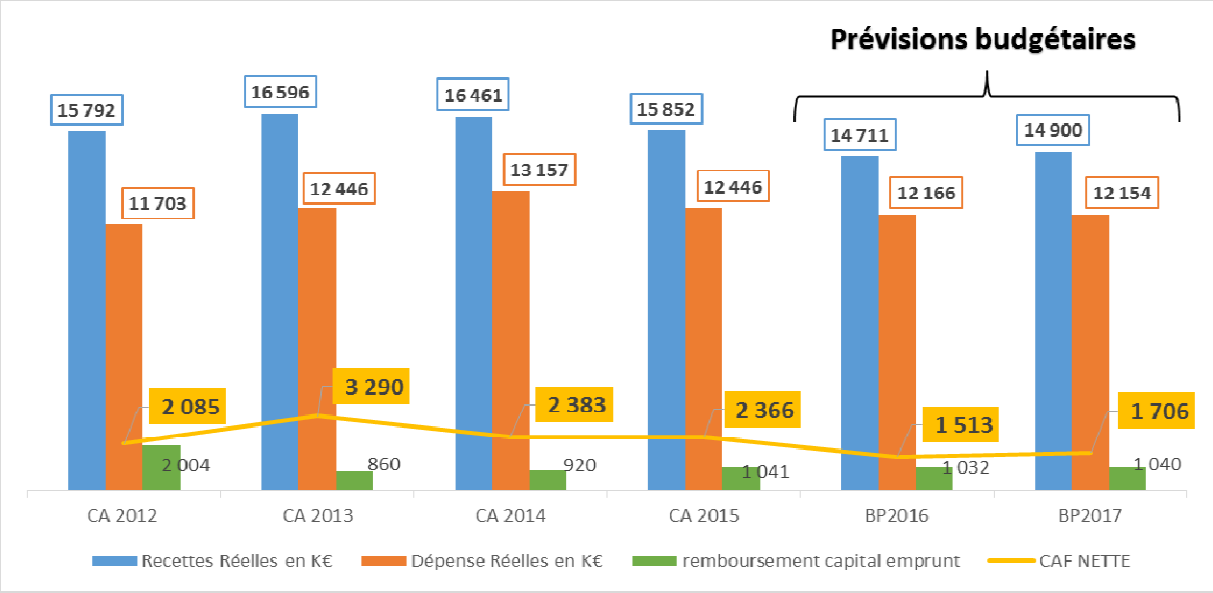

On le constate, la baisse des dotations (cf p5) a un impact important sur la capacité d'autofinancement et ce malgré des budgets serrés. Depuis le début de sa mise en place, c'est 2 278 K€ en moins sur les recettes de la Ville. A cela vient s'ajouter, à compter de 2017, la suppression progressive de la DSU (dotation de solidarité urbaine), soit -127 K€ au total en 2020.

III – SECTION D'INVESTISSEMENT

La section globale d'investissement 2017 s'établit à 6 375 600 €

L'équilibre entre les dépenses et les recettes réelles d'investissement est assuré par le virement de la section de fonctionnement de 1 445 565 € et les dotations aux amortissements pour un montant de 1 300 000 €.

Comparativement au BP2016, les investissements 2017 évoluent de 13%.

1. LES RECETTES GLOBALES D'INVESTISSEMENT: 6 375 600 €

Les recettes d'investissement mobilisées pour financer les investissements se répartissent en quatre grandes catégories :

- Le virement de la section de fonctionnement (CAF brute)
- L'emprunt
- Les recettes propres (subventions, dotations, fonds…)
- L'amortissement

Auxquelles s'ajoutent désormais le compte de tiers ALM.

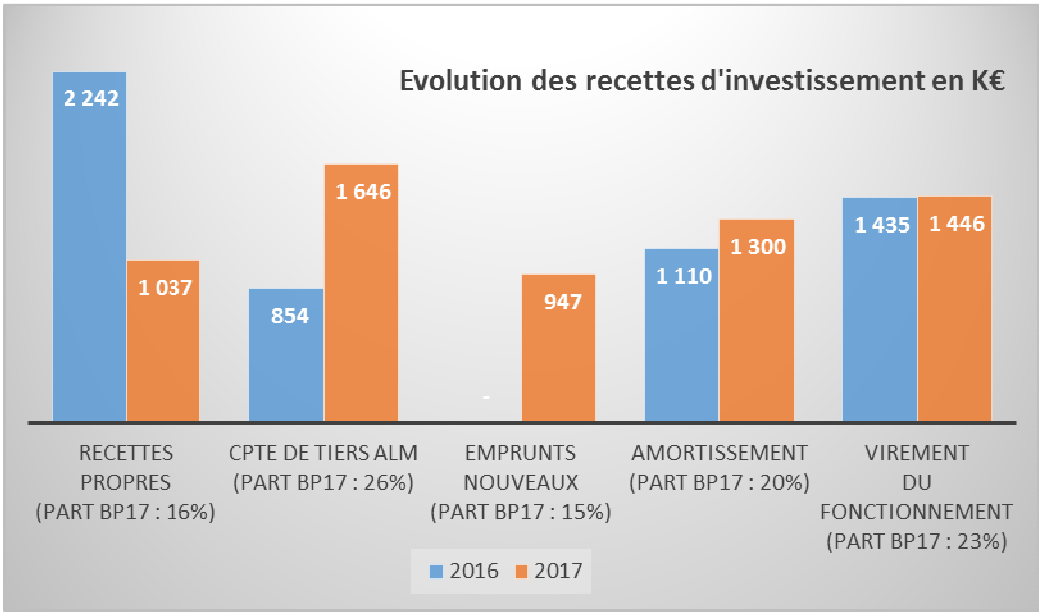

1.1 - Les recettes propres : 1 037 K€

1.1.1 Les subventions obtenues : 346,6 K€

A ce stade du budget, cela concerne uniquement la subvention obtenue pour l'Ad'Ap (mise en accessibilité des bâtiments). Le total des subventions obtenues (dotation de soutien à l'investissement local et dotation d'équipement des territoires ruraux DETR) s'élève à 692 986 €. S'agissant d'une mise en œuvre sur 3 années minimum, les subventions s'étalent également sur 3 années.

D'autres dossiers de subvention seront présentés en courant d'année pour la salle de sport, l'école St Exupéry, la maison associative, la rénovation thermique de certains bâtiments ainsi que le dernier volet du dossier Ad'Ap. Les subventions obtenues seront inscrites par décision modificative de crédits en cours d'année.

1.1.2 Le FCTVA : 350 K€

Le FCTVA est une dotation versée par l'Etat aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire (16 ,404% contre 15,782% précédemment) de la charge de la TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement.

A noter la loi de finances 2016 prévoit l'élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien du patrimoine et de la voirie (fonctionnement) ainsi qu'aux investissements dans le haut-débit à compter de 2016. Le remboursement est proportionnel aux dépenses engagées sur l'année N-1.

1.1.3 La taxe d'aménagement : 60 K€ contre 120 K€ au BP N-1

C'est une taxe d'urbanisme acquittée par tout détenteur d'un permis de construire ou d'une déclaration d'intention de travaux créatrice de surface. Elle est payable en deux fois. Le premier versement un an après la date officielle d'autorisation initiale de construire ou de réaliser des travaux, le second, deux ans après, que les travaux aient eu lieu ou non.

Cette taxe a vocation à disparaitre car transférée à la communauté urbaine progressivement au regard des permis de construire délivrés après le 1er septembre 2015.

1.2 - Les comptes de tiers ALM : 1 646 K€

Dans les faits, l'élargissement des compétences de la Communauté Urbaine au 1er septembre 2015 a donné lieu à la signature d'une convention de gestion pour l'exercice de la compétence Voirie et eaux

pluviales par la Ville, au nom et pour le compte de la CU. Pour ce faire, les inscriptions budgétaires s'inscrivent de manière identique en dépenses et en recettes d'investissement sur ce qu'on appelle un compte de tiers.

1.3 - Les emprunts nouveaux : 947 K€

Conformément aux orientations budgétaires, l'emprunt sera mobilisé pour couvrir les dépenses rattachées aux projets du mandat.

Pour mémoire, au dernier compte administratif (2015) la capacité de désendettement de la Ville s'élevait à 2,6 années.

1.4 - Les transferts de la section de fonctionnement

- Les amortissements : 1 300 000 €.
- Le virement de la section de fonctionnement : 1 445 565 €.

2 LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 6 375 600 €

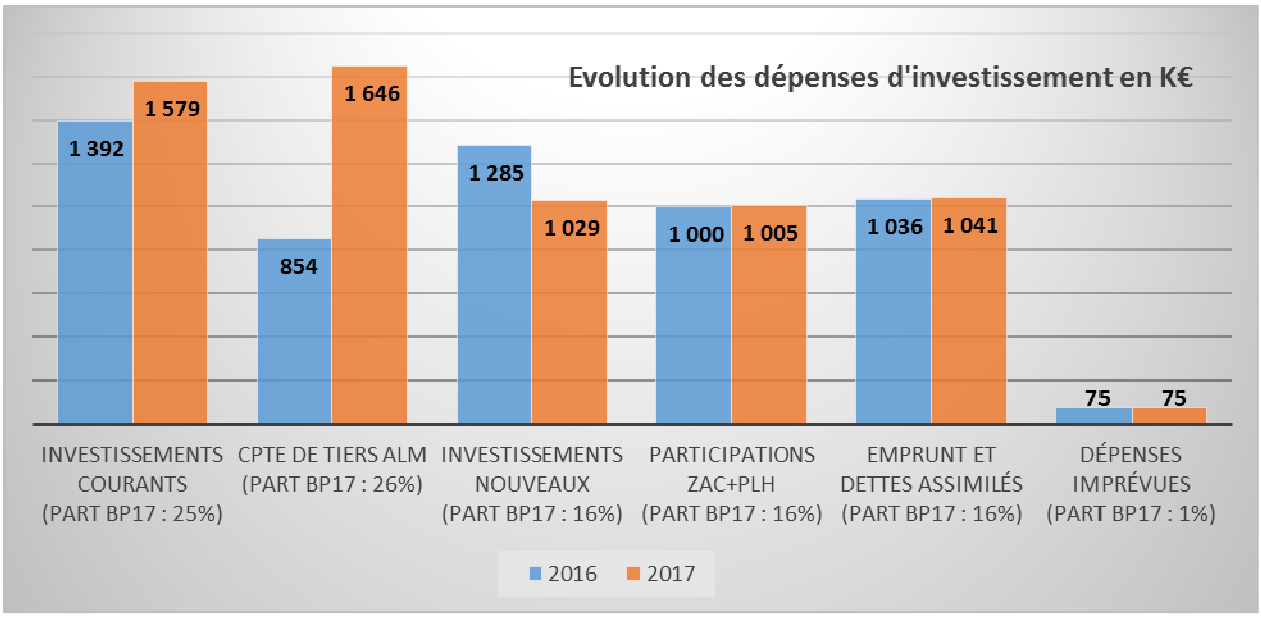

2.1 - Investissements courants : 1 579 K€

- Entretien des bâtiments publics : ..... 222 100 €
  A noter, l'ensemble des crédits inscrits pour l'entretien des bâtiments, fonctionnement et investissement compris, s'élève à 506 K€ sur le budget.
- Aménagements CU : Versement d'un fonds de concours ..... 647 449 €
- Aménagement (hors CU) et cadre de vie : ..... 114 600 €
  Principalement la résorption des zones chronophages en espaces verts et l'installation d'une aire de jeux à l'Adézière.
- Equipements et informatisation des services : ..... 333 050 €
  A retenir au titre des équipements nouveaux, l'achat d'un désherbeur thermique pour le nettoyage des trottoirs dans le cadre du développement durable et la poursuite de l'e-administration.
- Dotations scolaires : ..... 30 000 €
- Dépenses hors plan : ..... 231 800 €
  Dont : travaux bâtiment Boule de fort, rénovation des terrains de tennis 1 et 2, installation d'un panneau numérique sur la voirie...

2.2 - Compte de tiers ALM : 1 646 K€

Crédits inscrits dans le cadre de la convention de gestion de la Voirie et des eaux pluviales qui lie la Ville à la CU. Il s'agit des crédits Les dépenses et recettes d'investissement à la même hauteur,

- 86 K€ pour la prise en charge des frais de fonctionnement
- 1 560 K€ pour les travaux proprement dits dont 1 400 K€ TTC consacrés à la réfection de l'avenue Pompidou. Le solde des crédits sera utilisé pour des interventions ponctuelles.

2.3 - Investissements nouveaux du mandat : 1 029 K€

- Ad'Ap :..... 249 000 €
- Construction d'une salle de sport (études, diagnostics, contrôles) : ..... 551 000 €
- Construction d'une maison associative (études, diagnostics, contrôles) :..... 55 000 €
- Etudes école St Exupéry (études, diagnostics, contrôles) : ..... 138 000 €
- Salle de musique (matériel/mobilier) : ..... 36 400 €

Les crédits de construction de la salle de sport et de la maison associative seront inscrits à la reprise des résultats antérieurs, début mars 2017.

2.4 - Participation ZAC + PLH : 1 005 K€

- Zone Aménagement Concerté du Centre-Ville : 1 000 000 €.
- Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, le Conseil Municipal a adopté le 27 juin 2016, le dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété qui prévoit le versement d'une subvention forfaitaire de 500 € par foyer selon des critères d'éligibilité. Le BP2017 prévoit une réserve de 5 000 € afin de faire face aux demandes à venir.

2.5 - Les dépenses financières : 1 116 K€

- Dépenses imprévues : 75 000 € ; Dettes et emprunts assimilés : 1 041 000 €

3 CONCLUSION

La section d'investissement 2017 évolue de +13% par rapport à N-1. La mise en œuvre des premiers chantiers de travaux devrait voir le jour à compter du second semestre 2017.

A noter, certains travaux pouvant être subventionnés, des demandes seront faites auprès de la Préfecture pour solliciter des subventions. Par conséquent, il est urgent d'attendre la notification de l'Etat avant de démarrer les travaux. C'est une condition sine qua non pour l'octroi des subventions.

BUDGET ANNEXE MULTIACCUEIL

Il comprend 30 places en Multiaccueil et 30 places auprès d'assistantes maternelles à leur domicile. Il est établi sur une prévision d'occupation de 70 % en heures réelles de présence. C'est avant tout un budget de fonctionnement.

I - SYNTHESE DU BUDGET

Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2017 s'élève à **683 390 €**.

	BP 2016	BP 2017	% Evol	Ecart en €
FONCTIONNEMENT	666 620	679 060	2%	12 440
INVESTISSEMENT	9 500	4 330	-54%	-5 170
BUDGET GLOBAL	**676 120**	**683 390**	**1%**	**7 270**

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT : 679 060 €

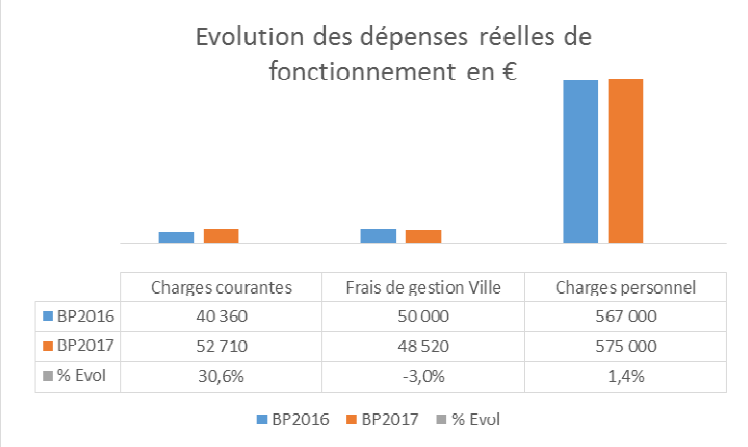

L'évolution des charges courantes s'explique principalement par l'inscription d'une dépense nouvelle « frais de nettoyage des locaux » désormais externalisé pour 12 000 €.

Les frais de gestion Ville sont calculés sur la base de 8% des charges courantes et de personnel réellement constatées au compte administratif N-1.

Malgré le départ de 4 assistantes maternelle en 2016, les charges de personnel prévisionnelles pour 2017 évoluent de +1,4%. De manière identique à la Ville, il s'agit d'intégrer ici les nouvelles mesures de l'Etat en matière salariale (cf p 4-5). Enfin, notons que ce budget est contraint par des taux d'encadrement importants ce qui implique peu de marge de manœuvre sur ce chapitre.

III - SECTION D'INVESTISSEMENT : 4 330 €

Les investissements seront financés exclusivement par la dotation aux amortissements 2 830 € et le FCTVA 1 500 €.

BUDGET ANNEXE RESERVES FONCIERES

I - SYNTHESE DU BUDGET

Le budget primitif global (opérations d'ordre + réelles) présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2017 s'élève à 1 031 700 €.

	BP 2016	BP 2017	% Evol	Ecart en €
FONCTIONNEMENT	249 400	224 700	-10%	-24 700
INVESTISSEMENT	2 735 000	807 000	-70%	-1 928 000
BUDGET GLOBAL	**2 984 400**	**1 031 700**	**-65%**	**-1 952 700**

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT : 224 700 €

Il s'agit d'un budget qui attire peu d'écritures en section de fonctionnement, l'ensemble des activités se situant dans la section d'investissement par l'achat de biens fonciers.

A noter cependant :

- En recettes, la participation de la Ville à l'équilibre du budget pour 208 K€ (229,2 K€ en N-1).
- En dépenses, le virement à la section d'investissement pour 77 K€ (100 K€ en N-1).

III - SECTION D'INVESTISSEMENT : 807 000 €

Le budget 2017 se caractérise essentiellement par les éléments suivants :

- En recettes :
  - Fonds de concours site PMC : 530 K€
  - Produits de cessions : 200 K€
  - Pas d'inscription d'emprunt

- En dépenses,
  - Acquisitions foncières : 140 K€
  - Démolition des bâtiments : 150 K€
  - Rbt capital emprunts : 517 K€

BUDGETS CONSOLIDES

I - SYNTHESE DES BUDGETS

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Budget principal	14 900 000	6 375 600	21 275 600
Budget annexe Multiaccueil	679 060	4 330	683 390
Budget annexe Réserves foncières	224 700	807 000	1 031 700
BUDGET GLOBAL	**15 803 760**	**7 186 930**	**22 990 690**

II – DETTES CONSOLIDEES

Sur le budget principal, l'encours de dettes s'établit à 8 672 K€ et se répartit à 89 % en taux fixe et 11% en taux variable. Le taux moyen de la dette est de 3,02%.

Sur les Réserves Foncières, cet encours au 1er janvier 2016 s'établit à 5 155 K€. La dette est composée à 31% de taux fixes et 69% de taux variables afin de permettre un désendettement sans frais lors des ventes du patrimoine. Le taux moyen de l'ensemble des emprunts est de 2,31%.

Il y a aucun emprunt toxique sur l'ensemble des budgets.